S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT
Géomètres Experts Fonciers DPLG
118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

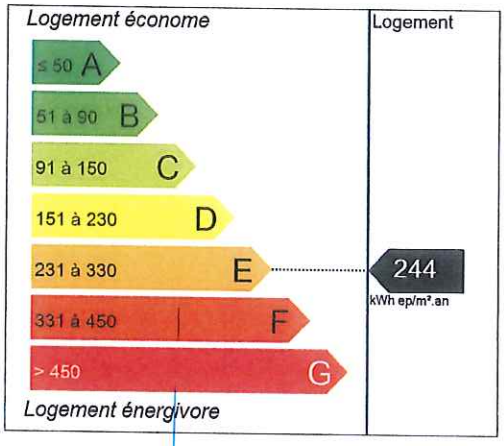
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
Logement (6.2)

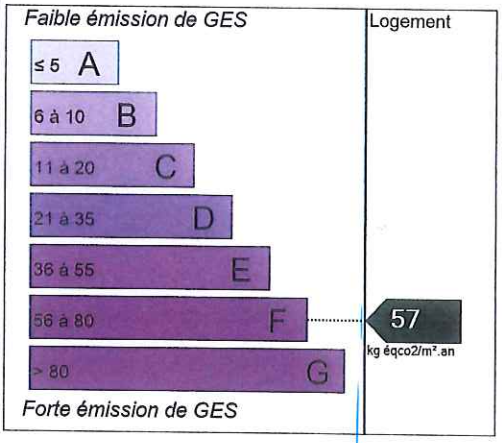
Dossier n° : *P2815*

Je soussigné, ***Serge FLAMENCOURT****, Géomètre - Expert DPLG, certifie que Monsieur* ***LEFEVRE****, collaborateur de la Sarl DUPOUY - FLAMENCOURT a procédé au calcul des performances énergétiques le* ***13/03/2017****, d'un bien sis :*

1-3 rue Saint Hyacinthe 75001 PARIS
1er étage, porte gauche
Lot n°19 de la Copropriété

Consommations énergétiques *(en énergie primaire)* ***pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement***	***Émissions de gaz à effet de serre (GES)*** ***pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement***
Consommation réelle : *244 kWhEP/m².an*	***Estimation des émissions :*** *57 kgCO₂/m².an*





Signature du technicien

S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT - Membres de l'Ordre des Géomètres Experts sous le n° 1987 B 200004
S.A.R.L. au capital de 72 000 € - RCS Paris B 340 635 283 - Code NAF 742 B - N.I.I. FR 94 340 635 283 - SIRET 340 635 283 00021
L'intégralité des fonds détenus est garantie par l'assurance souscrite par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres Experts - 40, avenue Hoche, 75008 Paris

N° : P2820 ***Réf. Ademe** : 1775V2004385A* ***Valable jusqu'au** : 12/03/2027* ***Type de bâtiment** : Appartement* ***Année de construction :** avant 1948* ***Surface habitable :** 47,45 m²* ***Adresse :** 1-3 rue Saint Hyacinthe 75001 PARIS*	***Date de visite :** 13/03/2017* ***Date d'établissement :** 13/03/2017* ***Diagnostiqueur :** LEFEVRE SARL DUPOUY-FLAMENCOURT – 41 rue des Bois - 75019 PARIS* ***Tél. :** 01 42 02 68 90* ***Email :** tlefevre@dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr*
Propriétaire : ***Nom :*** ***Adresse :** 1-3 rue Saint Hyacinthe 75001 PARIS*	***Propriét. des installations communes** (s'il y a lieu) :* *Nom :* *Adresse :*

Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie du logement des années 2014-2015-2016, prix des énergies indexés au 15 août 2011 (en l'absence de prix de l'énergie mentionné dans les relevés).

	Moyenne annuelle des consommations	***Consommations en énergies finales***	***Consommations en énergie primaire***	***Frais annuels d'énergie***
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	*détail par énergie et par usage en kWh_{EF}*	*détail par usage en kWh_{EP}*	
Chauffage	-	-	-	-
Eau chaude sanitaire	-	-	-	-
Refroidissement	-	-	-	-
Abonnements	-	-	-	*234 € TTC*
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	*- Gaz naturel : 11611,33 kwh*	*- Gaz naturel : 11611 kWhef*	*11611 kWhep*	*913 € TTC*

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	***Chauffage et refroidissement***	***Eau chaude sanitaire, ventilation***
Murs :	***Chauffage :***	***ECS :***
- Mur 1 : briques pleines simples, ép. 23 cm, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 4 cm	*Installation de chauffage* *- Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; année de fabrication : à partir de 2006*	*- Ecs 1, chaudière mixte (chauffage + ecs), énergie gaz naturel, Ecs individuel*
Toiture :	***Emetteurs :***	***Ventilation :***
- pas de paroi déperditive	*- emetteur 1 : radiateurs sans robinets thermostatiques, année de fabrication : avant 1981*	*- Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses*
Menuiseries :	***Refroidissement :***	
- Fenêtre battante 1 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 6 mm *- Porte 1 : simple en bois, opaque pleine*	*- sans objet*	
Plancher bas :	***Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :***	
- pas de paroi déperditive	*- sans objet*	
Energies renouvelables	*Quantité d'énergie d'origine renouvelable*	***0 kWh$_{EP}$/m².an***
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		
- aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.
L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la maison.

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- *Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.*
- *Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.*
- *Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.*
- *Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.*
- *Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.*

Eau chaude sanitaire

- *Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.*
- *Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.*

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- *Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.*
- *Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.*
- *Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.*

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- *Aérez périodiquement le logement.*

Confort d'été

- *Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.*
- *Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.*

Autres usages

Eclairage :

- *Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).*
- *Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.*
- *Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.*

Bureautique / audiovisuel :

- *Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.*

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- *Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).*

RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	***Crédit d'impôt***	
Isolation des murs par l'intérieur	**30 %**	
Commentaires : Envisager une isolation des murs par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau. Pour bénéficier du crédit d'impôts, la résistance thermique (performance) de l'isolation doit être supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.		
Remplacement fenêtres très performantes	**30 %**	
Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut une performance thermique Uw < 1,3 et Sw ≥ 0,3 W/m².K.		
Pose de volets isolants	**30 %**	
Commentaires : Les volets installés devront avoir une résistance thermique supérieure à 0,22 m².K/W. Le taux de 30% s'applique si les travaux portent sur moins de 50% des fenêtres mais qu'un bouquet est réalisé par ailleurs.		
Remplacement chaudière (gaz à condensation)	**30 %**	
Commentaires : La chaudière à condensation consommera moins d'énergie pour fournir la même quantité de chaleur. Vous réduirez ainsi votre facture d'énergie ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Vérifier que les radiateurs sont adaptés au type de chaudière.		
Installation de robinets thermostatiques	**30 %**	
Commentaires : Les robinets thermostatiques permettent de profiter des apports gratuits dans la pièce en évitant les surchauffes. Ne jamais poser de robinets thermostatiques sur une installation monotube. Ne jamais poser de robinets thermostatiques dans la pièce où se trouve le thermostat d'ambiance.		
Installation d'un programmateur	-	-
Commentaires : Choisir un programmateur simple d'utilisation permettant un réglage journalier mais aussi hebdomadaire.		

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par ICERT RENNES. Le N° du certificat est CPDI1972 délivré le 08/05/2013 et expirant le 07/05/2018.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'**habitation**						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal **autre que d'habitation**
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel** quand un **DPE a déjà été réalisé à l'immeuble**	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes **individuels** de chauffage et de production d'ECS ou **collectifs et** équipés de **comptages individuels**		**Appartement** avec **système collectif** de chauffage ou de production d'ECS **sans comptage individuel**	
	Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		Bâtiment construit **avant 1948**	Bâtiment construit **après 1948**		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :
www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr

Fait à Paris le 13/03/2017 pour servir et valoir ce que de droit,

Le Géomètre-Expert

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT
Société de Géomètres Experts
118-130, Avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
N° d'inscription 1987 B 200004